Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260609-2026_06_10-DE

Saint Gravé

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre DUBOIS – Colette GORRÉ – Dominique GUIMENÉ – Stéphane JEHANNO – Jérôme LORGEOUX – Christelle LOYER – Martine MICHAUX – Jean-Claude PICAVET – Stéphane ROUSSEL

Absents excusés :
Gilberte BERDER - Aline GAUCHER

Absents non excusés :
.....

Pouvoirs :
Gilberte BERDER à Colette GORRÉ – Aline GAUCHER à Martine MICHAUX

Secrétaire de séance :
Kathalyn BRULAIS

2026-06-10_Convention de financement et de réalisation – Éclairage public (Morbihan Énergies)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les compétences exercées par Morbihan Énergies en matière d'éclairage public,
Vu la nécessité de procéder à la rénovation de l'éclairage public dans plusieurs secteurs de la commune,
Vu les propositions de conventions transmises par Morbihan Énergies pour les opérations suivantes : – Lotissement de la Bréhaudaye – Lanterne boule, – Lotissement Le Clos Juhel – Lanterne boule.

Considérant que, 1. Opération : Lotissement de la Bréhaudaye – Lanterne boule

Référence : OPÉRATION N° 56218C2024009
Nature : Éclairage – Rénovation
Montant prévisionnel des travaux :

- 8 890,00 € HT
- TVA 20 % : 1 778,00 €
- Total TTC : 10 668,00 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260609-2026_06_10-DE

Participation de Morbihan Énergies

- Montant plafonné : 8 890,00 €
- Participation (30 %) : **2 667,00 €**

Objet de la convention

La convention fixe :

- les modalités de financement,
- la prise en charge de la **maîtrise d'ouvrage** par Morbihan Énergies,
- les conditions techniques et administratives de réalisation des travaux.

Considérant que, **2. Opération : Lotissement Le Clos Juhel – Lanterne boule**

Montant prévisionnel des travaux :

- **16 750,00 € HT**
- TVA 20 % : 3 350,00 €
- **Total TTC : 20 100,00 €**

Participation de Morbihan Énergies

- Montant plafonné : 16 750,00 €
- Participation (30 %) : **5 025,00 €**

Objet de la convention financière

La convention précise :

- la participation financière de la commune,
- les modalités de versement,
- la réalisation des travaux par Morbihan Énergies en tant que **maître d'ouvrage**.

Objet général des conventions

Les deux conventions ont pour objet de :

- **fixer les modalités de financement entre la commune et Morbihan Énergies,**
- **confier au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des travaux,**
- **encadrer les conditions techniques, administratives et financières des opérations.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour), décide :

Article 1 – Approbation des conventions

Le Conseil municipal **approuve les deux conventions** relatives :

- à la rénovation de l'éclairage public du **lotissement de la Bréhaudaye**,
- à la rénovation de l'éclairage public du **lotissement Le Clos Juhel**.

Article 2 – Autorisation donnée au Maire

Le Conseil municipal **autorise Monsieur le Maire** à :

- signer les deux conventions avec Morbihan Énergies,
- signer tout document nécessaire à l'exécution des opérations.

Article 3 – Vote

La présente délibération est adoptée : 15 voix pour – unanimité

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260609-2026_06_10-DE

Article 4 – Transmission
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Adopté à l'unanimité.

Le Maire Thierry AUTRAN	La Secrétaire de séance Kathalyn BRULAIS
Signature	Signature

Date d'affichage en mairie : 16 juin 2026

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 15 juin 2026